

Tout pour faciliter la prise en main du ROR-IF



Aide

Une aide en ligne.

Sur le site, une rubrique FAQ (foire aux questions) et des tutoriaux vidéos sont à la disposition des utilisateurs. La cellule de gestion du répertoire peut également être contactée par mail.



Des relais dans les établissements.

Des correspondants sont identifiés dans chaque établissement et peuvent vous accompagner dans l'utilisation du répertoire. Renseignez-vous auprès de la cellule gestionnaire du ROR-IF.



Une assistance téléphonique.

En cas de problème d'utilisation l'assistance téléphonique opérationnelle est assurée par la cellule gestionnaire du ROR-IF au **01 40 27 30 40** du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Les difficultés techniques (inaccessibilité de l'application, temps de connexion trop long...) sont prises en charge par une hotline informatique disponible au **01 40 25 38 40** 24h/24, 7j/7.

Edition 2009

CONNECTEZ-VOUS !

Construisons ensemble le répertoire professionnel de la santé en Ile-de-France.



Tous les
établissements



Toutes les
disciplines



Toutes les unités
opérationnelles

www.ror-if.fr

Un outil complet qui répertorie l'ensemble de l'offre de soins en Ile-de-France.

Le monde de la santé n'a pas attendu internet pour mettre la notion de réseau au cœur de sa pratique quotidienne. De tout temps, les acteurs de la santé ont eu leur réseau, leur connaissance des praticiens, des services et des établissements auxquels ils pouvaient adresser leurs patients. Pourtant, l'offre de soins est si riche en Ile-de-France que nul ne peut prétendre

avoir une connaissance exhaustive de tout ce qui est disponible à proximité de son lieu d'exercice, ou à fortiori sur la région. C'est là que l'outil internet va permettre d'approfondir cette connaissance, en mettant à disposition de tous les professionnels un répertoire complet, détaillé et **mis à jour en permanence : le Répertoire Opérationnel des Ressources.**

www.ror-if.fr

Un outil pratique qui aide à orienter les patients.

Toujours disponible, consultable depuis n'importe quel ordinateur connecté à internet, www.ror-if.fr est le site qui va rapidement devenir indispensable. Il permet la recherche par discipline, spécialité ou filière, et prend également en compte des critères géographiques. Tout est affiché en clair : type d'établissement, distance depuis le lieu où se trouve le patient, pôles, départements et services,

jusqu'aux unités fonctionnelles et opérationnelles (UO). Pour chaque UO sont détaillés **le point d'entrée téléphonique**, les horaires, les contacts, les capacités médico-techniques et la localisation à l'intérieur de l'établissement. Ces informations, utiles à tous les professionnels, vont en outre aider à **optimiser la prise en charge des urgences**, et faciliter la mise en oeuvre du plan blanc.

www.ror-if.fr

Un outil précieux pour faire connaître les ressources de chaque établissement.

Parce qu'il est une mine d'informations pour tous les utilisateurs, le ROR-IF est aussi le meilleur moyen de porter à la connaissance des professionnels l'intégralité des **ressources médico-techniques disponibles dans les établissements.**

C'est donc un outil qui va contribuer à ce que les moyens de chacun soient employés le plus efficacement possible. **L'orientation des patients** va s'en trouver optimisée, et les domaines d'expertise des établissements seront ainsi valorisés.

2010 l'année du déploiement du Répertoire Opérationnel des Ressources.

>>> Un mouvement déjà lancé.

10 établissements pilotes ont saisi leurs données sur www.ror-if.fr ou sont en train de le faire. 2010 sera l'année de la montée en puissance, avec pour objectif prioritaire les établissements recevant des patients en urgence. Au total, l'ensemble des établissements d'Ile-de-France devra figurer dans le répertoire en 2011, et l'offre de soins extra-hospitalière suivra en 2012.



>>> Un chemin clairement balisé pour les établissements.

Dès le départ, le site du ROR-IF a été conçu pour être alimenté par les établissements. Les niveaux de responsabilité et d'intervention ont été clairement définis pour assurer la saisie des données, leur validation, leur mise à jour, et ainsi garantir la fiabilité du répertoire.

Un schéma d'organisation est donc prédéfini, suffisamment précis pour offrir un chemin balisé aux établissements, et suffisamment souple pour s'adapter à toutes les structures quelles que soient leurs particularités et leur statut.

Enfin, une session de formation est organisée dans chaque établissement pour faciliter les premiers pas des utilisateurs.

LE RÉPERTOIRE OPÉRATIONNEL DES RESSOURCES

UNE DISPOSITION RÉGLEMENTAIRE

La mise en oeuvre du ROR est rendue obligatoire dans chaque région par les décrets n° 576 et 577 du 22 mai 2006 et la circulaire DHOS du 13 février 2007. En Ile-de-France, il est placé sous la responsabilité de l'ARH, et réalisé en collaboration avec l'AP-HP et le Centre régional de veille et d'action sur les urgences (CERVEAU).